

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES
FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN
SUR LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU MODE DE CONFECTION DES ENVELOPPES
BUDGÉTAIRES DES ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Mise en contexte

La commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain a procédé, le 5 septembre 2007, à l'étude publique sur les changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires des arrondissements de la ville de Montréal au terme de cinq séances de travail sur le sujet. Lors de l'adoption du programme d'activités, le sujet n'en faisait pas partie. En vertu de son droit d'initiative, la commission a étudié ce sujet en cours d'année. Elle a adopté ses recommandations le 30 octobre 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 26 novembre 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 11 décembre 2007.

Lors de l'étude publique, les citoyens et les organismes étaient invités à intervenir et à déposer un mémoire. Plus de trente personnes ont participé aux assemblées publiques, trois intervenants se sont adressés à la commission et celle-ci a reçu un mémoire. À la suite de l'analyse des commentaires et du mémoire, la commission a formulé six recommandations.

Recommandations et suivi

Considérant que le modèle de confection budgétaire proposé par le Service des finances est fondé sur les principes d'équité entre les arrondissements, de productivité et de développement;

R-1 :

La commission recommande que le Service des finances adopte, pour les trois prochaines années au moins, les changements proposés au mode de confection des budgets des arrondissements (indexation, fonds de développement et de mise à niveau) et les principes sous-jacents, afin d'assurer la continuité et la stabilité du processus, tout en considérant les bonifications suivantes.

Le comité exécutif se montre favorable à cette recommandation et suggère au Service des finances d'utiliser au cours des prochaines années le mode de confection des budgets des arrondissements employé pour la préparation du budget 2008 afin d'assurer une plus grande continuité dans le processus budgétaire. Au besoin, il pourrait instaurer divers ajustements qui permettraient d'assurer une plus grande équité entre les arrondissements.

Considérant que le fonds de développement est basé sur l'accroissement de la richesse foncière et que cet accroissement n'est pas directement proportionnel à l'investissement requis de la part de l'arrondissement, que l'on pense par exemple à la construction de logements sociaux et abordables par rapport à des logements haut de gamme;

R-2 :

La commission recommande que le Service des finances prenne en considération, dans le calcul du fonds de développement, un facteur de pondération qui compense pour un projet qui rapporte moins de richesse foncière, d'autant plus que le manque à gagner pour l'arrondissement est appelé à s'amplifier d'année en année puisque le budget est calculé sur une base historique.

Le comité exécutif prend bonne note de la recommandation de la commission et mandate le Service des finances afin d'examiner la possibilité que le fonds de développement considère, au chapitre de sa répartition, que certains types de développement génèrent moins de revenus en raison de leur nature.

Considérant que l'accroissement de la richesse foncière ne va pas forcément de pair avec la croissance démographique;

R-3 :

La commission recommande que le Service des finances reconnaisse l'accroissement de la population et son impact sur le coût des services dans le calcul de l'enveloppe budgétaire accordée aux arrondissements afin que celui-ci puisse maintenir sa qualité de services.

Le comité exécutif prend bonne note de la recommandation de la commission et mandate le Service des finances pour examiner la possibilité d'intégrer au mode de confection budgétaire un facteur d'accroissement des coûts des services lié à l'accroissement de la population.

Considérant que les arrondissements doivent participer au défi budgétaire à hauteur de 30 M\$ en 2008;

R-4 :

La commission recommande que la Ville encourage les arrondissements à explorer les possibilités de procéder à des échanges de services ou à des achats groupés en faisant valoir les économies d'échelle à réaliser.

Le comité exécutif accueille favorablement la recommandation de la commission et entend encourager de telles ententes.

Considérant les retombées économiques de l'investissement dans la revitalisation des artères commerciales;

R-5 :

Que l'administration municipale encourage les initiatives en ce sens en allouant un budget correspondant aux besoins de revitalisation commerciale sur l'ensemble du territoire montréalais.

Le comité exécutif prend bonne note de la recommandation de la commission et mandate le Service des finances pour examiner la possibilité d'affecter des crédits budgétaires à la revitalisation commerciale sur l'ensemble du territoire montréalais.

Enfin, en ce qui concerne le plan triennal d'immobilisations 2008-2010 des arrondissements;

R-6 :

La commission réitère la recommandation de la commission du budget et du PTI 2007-2009 au conseil municipal à l'effet que le PTI d'arrondissement soit financé, comme auparavant, par l'ensemble des contribuables.

Le comité exécutif prend bonne note de la recommandation de la commission. Les règles de financement du PTI n'ont pas été modifiées au PTI 2008-2010. Toutefois, le comité exécutif a déjà mandaté le Service des finances pour que soit étudiée la dotation des projets d'immobilisations des arrondissements et leur mode de financement, afin que certains changements puissent, s'il y a lieu, prendre effet en 2009.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain pour la qualité du travail réalisé dans le cadre de cette étude publique.